L'anniversaire de la « Semaine sanglante. » — Pas de manifestation

Paris, 1er juin. — Dans une réunion tenue ce soir, les socialistes révolutionnaires ont adopté un ordre du jour d'où il résulte qu'ils renoncent prudemment à manifester dimanche au mur des fédérés et se réservent d'honorer les martyrs de la « Semaine sanglante », à une date qu'ils tiendront soigneusement secrète.

Aucune mise en demeure de s'associer à la manifestation annoncée ne sera donc adressée, à la Chambre, aux députés socialistes.

Tué par l'explosion d'un obus

Lorient, 1er juin. — Un cultivateur de Riantec, qui avait ramassé au polygone de la marine et rapporté chez lui un obus, a été tué par l'explosion de cet engin, qu'il a involontairement provoquée en s'en servant pour enfoncer un fer à piquet.

Défaites de pirates au Tonkin

Marseille, 1er juin. — L'*Indépendance Tonkinoise*, arrivée par le paquebot *Salazie* annonce plusieurs défaites de pirates au Tonkin, par nos troupes. Les pirates ont éprouvé des pertes sérieuses.

Le « baron russe » à Anvers

Paris, 1er juin. — On téléphone de Bruxelles au *Journal* que le baron Sternberg est en ce moment à Anvers, où la police espère le pincer.

La convention anglo-congolaise à la Chambre des Communes. — L'Ouganda

Londres, 1er juin. — A la Chambre des Communes, sir Grey a déclaré que la convention avec le roi des Belges a été rédigée de façon à ne pas porter atteinte aux droits que la France *peut avoir* sur l'Etat du Congo.

La demande d'un crédit de 1.250.000 f. pour l'Ouganda amène sir Grey à déclarer que l'Angleterre a établi sur cette région son protectorat. Le gouvernement propose de désigner un commissaire entouré d'un personnel et de forces suffisantes pour faire respecter son autorité et l'influence du protectorat. Les arrangements avec les pays avoisinant l'Ouganda se borneraient à une entente avec les chefs pour le maintien des rapports amicaux.

On avait dit que la difficulté de communiquer avec l'Ouganda rendait sa position stérile, mais l'accord anglo-congolais détruit ces appréhensions puisque la bande de terrain cédée par ce traité permet de communiquer avec l'Ouganda. Le droit de passage est en effet la seule raison d'être du bail obtenu par l'Angleterre.

La Compagnie britannique Est-Africain, ayant évacué l'Ouganda, des négociations sont actuellement engagées avec le sultan de Zanzibar pour replacer ces territoires sous son autorité.

La condamnation du député socialiste italien de Felice. — Protestations et troubles

Rome, 1er juin. — Les nouvelles signalent de nombreuses manifestations contre la condamnation du député de Felice. A Paterno, on a crié : « A bas Crispi ! Vive la révolution sociale ! » Bologne on a brûlé publiquement un portrait de M. Crispi.

Une bombe a été jetée sur un groupe d'agents de police, fort heureusement elle n'a pas éclaté. Plusieurs arrestations ont été opérées.

Un village enseveli sous un éboulement 11 victimes

Lerida, 1er juin. — Une partie considérable de la montagne de Margo, près du col de ce nom, s'est éboulée sur le village d'Estublins. Quatorze habitants ont été tués. Il y a de nombreux blessés. Le télégraphe ayant été coupé, les nouvelles arrivent difficilement. Un crainl de nouveaux éboulements.

La crise cotonnière en Angleterre

Londres, 1er juin. — Les directeurs de la société cotonnière « Le Globe Cotton spenning company » ont notifié à leurs ouvriers que, par suite de la crise qui sévit sur cette industrie, tout travail cessera à partir de mercredi dans leur filature.

Une panique dans une église de Madrid Nombreux blessés

Londres, 1er juin. — On mande de Madrid au *Standard* :

« Une panique s'est produite dans l'église de Sainte-Thérèse. Le feu ayant été mis à une mine, *lorsqu'une petite* fille s'étant mise à pousser des cris perçants, une panique *inexplicable se produisit*. On crut à la découverte d'une bombe, et la foule se ruà sur les portes de sortie. La bousculade fut telle que de nombreuses personnes ont été blessées, notamment deux femmes dont l'état est grave. »

Les droits de succession

Paris, 1er juin. — Le gouvernement a déposé un projet surélevant de 30 millions le produit à demander aux droits de succession pour compenser les moins values provenant de diverses propositions parallèles telles que la déduction des dettes dans les successions, par exemple. La commission parlementaire après un long examen, a décidé d'établir le principe du droit progressif dans les successions. Elle a adopté une échelle qui porte sur sept formes du degré de parenté.

La première est la ligne directe; la seconde la parenté entre époux; puis entre oncles et tantes, neveux et nièces; puis entre grands-oncles et grand'tantes, petits-neveux, petites-nièces et cousins-germains; puis entre parents au 5e et 6e degré; enfin entre parents au delà du 6e degré et entre personnes non parentes. Les droits de mutation par décès pèsent pour toutes ces catégories de la même façon sur les biens meubles et immeubles.

Pour la ligne directe seulement, les parts inférieures à mille francs ne seront frappées que d'un droit de cinquante centimes par cent francs.

De 1000 à 2000 fr les droits sont de 1 fr. 25 pour cent et de 1 fr. 45 de 2000 à 10000. Ce droit croit de 0.30 par cent francs pour les parts héréditaires de 10,000 à 50,000 francs, en les fractionnant en divisions de 10,000 à 25000, et de 25,000 à 50,000. De 50,000 à 150,000, trois divisions nouvelles avec accroissement du droit de 0,40 par cent francs pour chacune d'elles. De 150,000 à 170,000 fr. en passant par les divisions 250,000 à 400,000 et 700,000 et 1,100,000, nouvel accroissement pour chacune d'elles de 0,50. Enfin au delà l'accroissement est de 0,60 pour chaque division au nombre de six, la dernière atteignant une part héréditaire de 20 millions et au delà.

Les autres formes du degré de parenté se meuvent dans les mêmes conditions d'élévation progressive de taxe et de divisions de part héréditaire. Entre époux elle commence à 3,75 pour cent de zéro à 2000 pour finir par 12,75 pour cent. Entre frères et sœurs elle commence par 8 fr. pour cent pour finir par 17 fr. Entre oncles, tantes, neveux et nièces elle commence par 9,50 pour cent et finit à 18,50 pour cent. Entre grands-oncles, etc., elle commence à 11 pour cent et finit à 20 pour cent. Entre parents du 5e et 6e degré elle commence à 12 pour cent et finit à 22 pour cent. Enfin pour la dernière catégorie elle commence à 15,50 pour cent et finit à 25,50 pour cent.

L'anniversaire des journées de mai 1871

Paris, 1er juin. — Les comités de la « Semaine sanglante », réunis, ont rédigé le manifeste suivant, qui sera, demain, affiché sur les murs de Paris :

« *Manifeste adressé au peuple de Paris*

» Aujourd'hui, l'union absolue des écoles socialistes en vue de la manifestation de la Semaine sanglante est chose absolument faite. Les deux comités de la salle Fontaine et de la salle Bertin ont fusionné et ne forment plus qu'un unique comité.

» Le gouvernement s'est montré aussi maladroit que canaille. La manifestation du Mur sanglant recommencera d'un commun accord dimanche prochain, et nous verrons si le public parisien, soucieux du respect dû à ses morts, supportera longtemps la profanation continue d'un cimetière.

» Et dans nos *meetings* d'aujourd'hui et de demain, salle Chayne et salle du Commerce, nous crierons à la face du gouvernement le mépris qu'il mérite.

» Dimanche prochain, nous saurons conserver le calme, la dignité que nous avons montrés dimanche dernier.

» Nous laisserons jusqu'au bout la responsabilité des provocations à la bande policière et nous nous montrerons les dignes descendants des glorieux fusillés de 1871, les continuateurs de la Révolution mutilée.

» Vive la Commune ! Vive la Révolution !

» *La Commission exécutive.* »

Un nouveau groupe républicain

Paris, 1er juin. — *Un nouveau groupe républicain* s'est constitué aujourd'hui à la Chambre, sur la proposition des anciens amis de Gambetta. Le programme du groupe est le suivant :

« Renouer les traditions d'union républicaine pour faire prévaloir une politique de réformes démocratiques et de défense de la société laïque, c'est-à-dire ce que Gambetta appelait la politique tirée du suffrage universel. »

Il est probable que ce groupe prendra le nom d'« Union républicaine ».

Le duc d'Orléans et l'armée anglaise

Paris, 1er juin. — Une agence publie la dépêche suivante que nous reproduisons sous toutes réserves :

« Londres, 1er juin. — Le duc de Cambridge, commandant en chef de l'armée anglaise, a donné son approbation à la demande *formulée par le duc d'Orléans* et a décidé que le prince serait attaché au régiment de cavalerie volontaire de Buckingham pendant la durée des exercices annuels de ce régiment. La durée de ces exercices est d'environ 15 jours ».

La convention anglo congolaise Une interpellation

Paris, 1er juin. — Les délégués du groupe colonial, dans une entrevue avec M. Hanotaux, l'ont entretenu de leur projet d'interpellation relatif à la convention anglo-congolaise. Le gouvernement accepte cette interpellation, qui viendra probablement lundi.

Le prince impérial. — Service anniversaire

Paris, 1er juin. — C'est demain, 2 juin, l'anniversaire du prince impérial tué, à 23 ans, chez les Zoulous. Un service a eu lieu, dès ce matin, à Saint-Augustin, en présence de l'impératrice. Une foule assez nombreuse, composée de notabilités du parti impérialiste, assistait à la cérémonie. Aux premiers rangs de l'assistance se tenaient avec leurs drapeaux surmontés de l'aigle et cravatés de crêpe, les présidents et délégués des comités impérialistes des cinquième, douzième, quatorzième, dix-septième et dix-huitième arrondissements.

Pendant la messe, qui a été dite par le révérend Père Evermodes, ancien supérieur des chapelains de l'impératrice, la maîtrise de la paroisse a exécuté divers morceaux de plain chant. A la communion, M. Eugène Gigout a joué sur le grand orgue la *Mélodie du prince impérial* et à la sortie, la *Marche de « Saul »* de Haëndel. L'absoute a été donnée à l'autel par M. l'abbé Brissé, curé de Saint-Augustin.

Sous le porche de l'église, on vendait des bouquets de violettes et de pensées, et on distribuait, imprimée sur du papier à l'aigle, la prière du prince impérial, trouvée dans le missel dont le prince se servait au pays des Zoulous. La cérémonie était terminée à une heure.

L'interpellation de jeudi et M. de Ramel

Paris, 1er juin. — On s'est fort étonné que M. de Ramel, député du Gard, qui avait servi d'intermédiaire entre Turpin et le dernier ministère, n'ait pas pris la parole à la séance d'hier. M. de Ramel a déclaré ce matin qu'il avait agi ainsi, parce que MM. Le Hérissé et Humbert avaient dit avant lui tout ce qu'il aurait pu dire, et qu'il n'a eu à rectifier aucun fait inexact, tant de la part de M. Mercier que de la part des députés qui ont pris la parole.

La nouvelle brochure Dupas ?

L'ancien policier Dupas, l'auteur de la fameuse brochure *Pourquoi on n'a pas arrêté Arton*, publiera-t-il une seconde brochure à sensation comme l'ont annoncé divers journaux ? Cela est contesté. Toutefois on annonce l'apparition d'une brochure similaire à la première d'Arton. Elle aurait pour titre : *Pourquoi n'a-t-on pas arrêté M. Reclus ?*

Cette brochure ne serait pas l'œuvre de M. Dupas, mais celle d'un agent disgracié de la sûreté générale qui, chargé de filer l'anarchiste Reclus, se serait aperçu que le *dynamitard* était protégé par de hautes influences parlementaires.

Deux enfants asphyxiés à Paris

Paris, 1er juin. — Un triste accident est arrivé ce matin avenue de Choisy. Deux enfants ont été asphyxiés. Vers dix heures et demie ce matin un commencement d'incendie se déclarait dans le logement de M. Peirfouret cordonnier, 93, avenue de Choisy, pendant son absence. Ses deux enfants, un garçon de 6 ans et une petite fille de 3 ans, ont été asphyxiés dans leur lit et, malgré les soins d'un médecin appelé immédiatement, ils n'ont pu être rappelés à la vie. Le commencement d'incendie a été éteint aussitôt par les voisins.

Le Préfet du Var au Conseil municipal socialiste de Toulon

Louis XIV, pour maîtriser du premier coup son parlement, l'envahissait, dit-on, la cravache à la main. Il a des imitateurs, un imitateur du moins, dans le Var.

C'est le préfet, M. Bret, qui, faisant résolument irruption, sans être attendu, au sein du Conseil municipal socialiste de Toulon, réuni régulièrement, le somme d'avoir à régulariser au plus vite certaines factures des fêtes franco-russes demeurées en suspens. Il parle d'expérience administrative et d'incapacité, fait voter tous les *crédits qu'il demandait et finalement*, sur la proposition d'un conseiller de la majorité, se fait adresser des remerciements sans que le maire, M. Ferrero, ait osé rétorquer un seul de ses arguments. Le préfet quitte ensuite la salle, salué par les applaudissements d'une partie du public sans que l'autre partie ait osé protester.

Guillaume II opéré d'un kyste

Berlin, 1er juin. — Le *Moniteur de l'Empire* publie le bulletin suivant daté du nouveau palais, 1er juin, 11 h. du matin, et signé par les professeurs Bergmann, Leuthold, Schlange :

« Sur l'ordre de S. M. l'Empereur, les soussignés ont enlevé un kyste de la joue gauche de Sa Majesté. L'opération a été *faite sous l'aide de narcotique* et a été terminée en peu de minutes. »

La fièvre aphteuse en Hollande

Rotterdam, 1er juin. — On signale des cas de fièvre aphteuse à Schiedam.

Anarchiste faux-monnayeur

Londres, 1er juin. — Les agents de M. Melleville ont arrêté à Londres un Allemand, Fritz Brall, anarchiste et faux-monnayeur. Il ont découvert un laboratoire, des moules et des journaux anarchistes.

La France et la convention anglo-italienne

Rome, 1er juin. — Conformément aux instructions que lui avait adressées le ministre des affaires étrangères, M. Billot, ambassadeur de France à Rome, a remis au baron Blanc un mot pour lui faire savoir que le gouvernement de la République croit devoir formuler les réserves les plus expresses à l'égard de l'arrangement intervenu le 5 mai entre l'Italie et l'Angleterre pour la délimitation des zones d'influence sur la côte orientale d'Afrique.

Cuirasse contre les maladies

Après la cuirasse à l'épreuve des balles, la cuirasse contre les maladies.

D'après la *Pall Mall Gazette*, on vient en effet de breveter à Washington, une sorte d'armure de caoutchouc, à l'usage des médecins, dont ce journal donne la description suivante : Imperméable à l'air, cette armure ressemble à un costume de plongeur, sous chaque pied se trouve un soufflet, grâce auquel l'air frais est insufflé dans le vêtement par le seul fait de la marche. Mais avant d'y pénétrer, cet air se filtre à travers une membrane antiseptique : Il ressort en haut après avoir traversé une autre membrane.

Incendie d'une filature en Bohême. — Deux victimes

La filature de MM. Perntz frères, à Warnsdorf (Bohême) a été complètement détruite par un incendie. Le directeur et le contremaître ont été asphyxiés pendant qu'ils cherchaient à combattre le fléau. Les dommages, couverts par des assurances, s'élèvent à un demi-million.

Le nouveau cabinet hongrois

Vienne, 1er juin. — L'empereur a chargé le comte Kluen-Hedervarn, de former un nouveau cabinet hongrois.

Une révolte au Maroc

Tanger, 1er juin. — Le sultan vient de partir à la tête de ses troupes pour diriger l'expédition contre diverses tribus du Sud qui se sont révoltées.

Insurrection en Mandchourie

Londres, 1er juin. — On mande de Tien-Tsin au *Times* : « Une insurrection a éclaté dans la Mandchourie. Cette insurrection a son origine, comme celle de 1891, dans les querelles agraires qui divisent les colons chinois et les chefs mongols. Des bandits armés de fusils à répétition se sont joints aux insurgés. »

La situation financière à Buenos-Ayres

Buenos-Ayres, 1er juin. — La liquidation de la Bourse a été laborieuse. Une vingtaine de coulissiers spéculant à la caisse ont fait faillite.

Légation russe au Vatican

Rome, 31 mai. — M. Iswolski a envoyé au Vatican des dépêches annonçant l'établissement définitif de la légation russe près du Pape. Cette nouvelle sera officielle dans quelques jours.

CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING

Séance du 31 mai 1894

Présidence de M. Eug. Jourdain, président

La Chambre de Commerce :

Entend quelques communications du Président suggérées par la lecture du procès-verbal de la dernière séance; opportunité de demander à M. Masquilier, mensuellement, les existences de la succursale installée à Roubaix, de ses magasins généraux de Tourcoing (La Chambre adhère à la proposition); compte-rendu sommaire de la réunion à Paris du Congrès des arts décoratifs auquel il a assisté au débat avec des délégués de Tourcoing, MM. Ed. Masurel, H. Jacquet, L. Monnier, Ch. Flipo fils; (un rapport sera produit ultérieurement), informations sur l'installation très heureuse, à l'exposition d'Anvers, de la collectivité de la ville de Tourcoing, grâce à l'activité, aux soins et au dévouement de MM. Ed. Flipo fils et G. Duvillier, à qui la Chambre a voté des félicitations et des remerciements;

Confie à M. P. Dubrule, pour examen et avis, le recueil des travaux du Conseil supérieur du travail (3e et 4e sessions); Donne acte à son président de la communication de certaines parties de la convention commerciale passée entre l'Allemagne et la Roumanie où des tarifs pourraient être avantageux à l'exportation française, en vertu de la clause de la nation la plus favorisée (un extrait sera communiqué aux journaux);

Donne acte au même de la lecture d'un tableau de la société industrielle de Reims, révélant par ses chiffres la diminution pour la France des exportations de fils et tissus de laine;

Donne acte du dépôt d'un article du *Travail national* sur le commerce français avec la Russie ; désigne M. Scalabre-Delcour, comme délégué au sein de la commission de revision de la liste des électeurs de la Chambre de commerce en 1894;

Regrette de ne pouvoir s'associer à un vœu de la Chambre d'Avesnes pour obtenir des échangements de correspondances par chemin de fer entre cette ville et Roubaix-Tourcoing, la Compagnie du Nord ayant, en ce moment, établi son service d'été; confie à M. Herbaux, pour examen et avis, un article du *Siècle* favorable à la reprise de relations commerciales avec la Suisse; met à profit quelques d'une correspondance du Président pour obtenir de la Banque de France la surélévation à 75 0[0 des avances consenties sur les warrants de marchandises;

Prie M. Herbaux de proposer tel avis qu'il appartiendra au sujet de la suppression du privilège des propriétaires dans les liquidations judiciaires (délibérations de Saint-Etienne et d'Orléans); Donne acte à son président de la lecture d'un avis de M. F. Masurel-Jonglez au sujet du mécanisme et de l'emploi des chèques barrés; Reçoit communication d'une lettre de non recevoir de la Compagnie du Nord en réponse à la demande de délivrance de billets directs aller et retour sur Lille, à la halte de Pellegrin (Roncq): Approuve les réponses à un questionnaire se rapportant à l'enquête administrative sur la demande en augmentation du nombre des membres de la Chambre de Commerce.

Conventions internationales. — Allemagne et Roumanie. — Traité de commerce du 21 octobre 1893 entrée en vigueur le 1er janvier 1894. — Extrait pouvant intéresser le commerce de la circonscription de la Chambre de Commerce de Tourcoing.

Numéro du tarif général Roumain, 253: Désignation des marchandises : Fils de laine de toutes sortes, teints; base : 100 kil.; droit : 100 fr.— 255 Tissus et étoffes tricotées de laine du poids de 300 grammes ou plus, le mètre carré : 100 kil.; 100 fr. — 255 Tissus et étoffes tricotées de laine du poids de 300 jusqu'à 700 grammes le mètre carré : 100 kil.; 120 fr.— 256 Tissus et étoffes tricotées de laine du poids de 300 grammes ou moins, le mètre carré : 100 kil.; 135 fr.— 259 Articles de bonneterie de laine, simplement reliés mais non cousus : 100 kil.; 250 fr.

Nota. — Sont compris ici : bas et chaussettes, les maillots, les gilets, les caleçons, les gants, les manchettes, les bonnets, *les capuchons, les cosaques, les guêtres*, les bottines pour enfants, les bas, les bas, les filets pour meubles et tous autres objets en laine tricotée, simplement reliés, non cousus, non combinés ou combinés (même au moyen de couture) avec d'autres matières, telles que boutons, rubans (même en soie) et autres accessoires assortissables, en tant qu'ils seront indispensables à l'emploi de l'objet.

N° 260. Passementerie et rubanerie de laine, blanche ou teinte : 100 kil. 160 fr. — *Nota.* Sont compris ici : les franges et effiles, les galons, les accoudoirs et les gaunes, les boutons et tous autres articles de passementeries de laine. — N° 262 Tapis de laine pure : 100 kil. 80 fr. — *Nota.* — Sont compris ici les tapis dits *Turcs*, les tapis orientaux, les tapis usuels, dont la trame est en lin ou en chanvre appartiennent à l'art. 233. — N° 232. Toutes sont en peaux tannées de gros bétail, avec ou sans tête : 2 que kil. 20 fr.

(Communiqué par la Chambre de Commerce de Tourcoing.)

Situation météorologique. — Roubaix, 2 juin. — Hauteur barométrique. 759 Température A sept heures du matin 10 degres au-dessus de zéro A une heure du soir 18 degrés au-dessus de zéro A cinq heures du soir 17 degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

ÉLECTION DE TROIS NOUVEAUX MEMBRES

LE DIMANCHE 3 JUIN 1894

CANDIDATS :

MM. Florent CARISSIMO, fabricant ;
FLORIN-CHOPART, négociant ;
Charles POLLET, filateur.

Une très intéressante affaire d'octroi. — *Différend entre la Ville et plusieurs industriels de Roubaix.* — Une question très intéressante, à propos d'octroi, est engagée en ce moment entre la ville et plusieurs grands industriels de Roubaix. MM. Auguste Lepoutre, Hannart frères, Lemaire et Dillies, ayant eu dernièrement à introduire des charbons destinés aux moteurs actionnant des dynamos pour la production de la lumière électrique dans leurs établissements, le service de l'Octroi ne voulut pas concéder l'exemption dont jouissent les charbons, *dits industriels.*

Elle les classa dans la catégorie des charbons employés pour la fabrication du gaz, et comme tels frappés de la taxe ordinaire.

Mais les intéressés protestèrent et répondirent d'abord par un refus formel à la réclamation qui leur était faite. La Ville eut recours à la contrainte pour assurer des recettes revenant à l'octroi, selon elle. Les trois maisons durent s'exécuter ; elles payèrent néanmoins *sous toutes réserves*, et poursuivirent ensuite la Ville devant la Justice de Paix compétente, en restitution de sommes indûment perçues. C'est Me D'hellemmes, avocat à Roubaix, que MM. Auguste Lepoutre, Hannart frères, Lemaire et Dillies chargèrent respectivement de la défense de leurs intérêts. Me Basquin, du barreau de Lille, conseil de la ville de Roubaix, plaidait pour cette dernière.

Trois jugements, dont un de M. Petit, juge de Paix du canton-Nord (affaire Lepoutre), se suivirent, à quelques jours d'intervalle seulement, à partir du 9 mai. Tous, fortement motivés, furent favorables aux demandeurs et condamnèrent la Ville à restituer. Le maire de Roubaix appelle des trois jugements devant le Tribunal Civil de Lille. Il se prévaut de ce qu'en 1868, dans un cas absolument similaire, un grand industriel de Fives perdit sa cause contre l'octroi. De leur côté, les industriels roubaisiens ont pour eux des arrêts de la Cour de cassation, invoqués d'ailleurs par les deux juges de Paix dans leurs dispositifs. Cette triple affaire en est là, et recevra prochainement une solution que nous ferons connaître à nos lecteurs.

L'Union des Vrais Travailleurs. — Une réunion de l'Union Syndicale des Vrais Travailleurs de l'Industrie Textile aura lieu dimanche prochain, 3 juin, à 4 heures 1[2, à la *Branche de Houblon*, rue Pellart, 164. Les délégués au Congrès catholique de Reims y rendront compte des travaux de ce congrès.

Matchs vélocipédiques. — Deux matchs d'honneur auront lieu au Vélodrome Lillois. Le premier sera couru le 10 juin entre MM. Jules Deiespierre et Adolphe Accou, sur les distances de 1.200 mètres, soit trois tours de piste, et 30 kilomètres (75 tours de piste). L'heure du départ sera ultérieurement indiquée. Le second aura lieu le premier lundi de juillet entre MM. Théo Callens et Télès Delcambre sur une distance de 100 kilomètres (250 tours de piste). Ces deux matchs seront courus sans entraineurs.

Une étrange trouvaille au quai de Gand. Suicide probable d'une jeune fille disparue. — Jeudi matin, vers quatre heures, un ouvrier se rendant à son atelier ramassait, sur le quai de Gand, un parapluie et un panier contenant une gourde et des tartines. A l'heure du déjeuner, il s'empressa de porter sa trouvaille au commissariat de police du quatième arrondissement. Dans l'après-midi de vendredi, Mme Vandelebrouck, qui habite près la Chapelle Saint-Liévin, à Wattrelos, vunt reconnaître les objets comme appartenant à sa fille Marie, âgée de vingt-cinq ans, qui travaille chez M. Pollet, à Roubaix.

La pauvre femme avait reçu une lettre de cette dernière, l'avertissant que des chagrins intimes, qu'elle ne pouvait supporter, la décidaient à en finir avec la vie. Des recherches, faites dans le canal pour retrouver la jeune fille disparue, n'ont jusqu'à présent amené aucun résultat.

Bien des personnes ont voulu goûter le beurre de conserves, que prépare la laiterie d'Oostcamp, avant de se risquer pour leurs achats. Toutes seront satisfaites, car le beurre est garanti pur, et, malgré ce que disent les concurrents, se conservera *parfaitement.*

Les personnes qui désirent faire leurs provisions d'hiver, feront bien de se hâter. La laiterie, désireuse de fixer à jamais sa bonne réputation et voulant procurer un sérieux avantage à ses clients, vendra son beurre de conserves, en pots, tout préparé, au prix de 3 fr. 10 le kilog.

Pour le beurre de conserves, s'adresser directement rue du Bois, 13.

Le beurre frais vient aussi de subir une baisse; il se vendra, dès aujourd'hui, 3 fr. 40 le kilog, Rue du Bois, 13, et dans tous les dépôts-succursales, dont la liste figure aux communications. 65570

Exploit de deux tisserands en goguettes. — Voles de fait sur les employés d'une fabrique. — Dans l'après-midi de vendredi, le vitrier Pierre Hoen, rue Provoyst, rue du Nouveau-Monde, ont été le théâtre d'une scène regrettable. Deux tisserands, travaillant dans la maison, Charles Blondel et Louis Beuque, âgés respectivement de 21 et de 26 ans, avaient, depuis le matin, fait de nombreuses libations, et tourné le dos à leur métier. Se trouvant à court d'argent, ils s'imaginèrent de réclamer le règlement de leur compte, afin de pouvoir continuer à faire la fête, et dans cette intention se présentèrent à l'établissement.

L'employé chargé de la direction du bureau, voyant leur état d'intempérance manifeste, les invita à revenir le lendemain matin; mais ils ne voulurent rien entendre, et l'injurièrent grossièrement. Comme il se mettait en devoir de les expulser, les deux individus allèrent jusqu'à le frapper, et le personnel d'une salle voisine, accouru pour lui prêter main-forte, fut à son tour l'objet de leurs violences. On dut requérir d'urgence l'intervention de la police, et les agresseurs furent emmenés au bureau de police de la *rue Saint-Joseph*, où M. Chapé, commissaire, leur fit subir un interrogatoire. Un peu plus tard, ils étaient écroués au dépôt central de sûreté.

Une agression nocturne, rue de l'Ouest. — Un domestique de la rue du Grand Chemin, âgé de trente ans, Henri Delodère, suivait tranquillement, dans la soirée de jeudi, à une heure avancée, la rue de l'Ouest, lorsqu'il fut assailli à l'improviste, et roué de coups par un individu qu'il ne put reconnaître dans l'obscurité. La victime de cette lâche agression déposa, le lendemain matin, une plainte au commissariat de la rue Saint-Vincent de Paul. Le coupable est recherché.

Chapelle des Carmélites — Dimanche 3 juin, à cinq heures, Salut solennel en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus et sermon. Le Très-Saint Sacrement sera exposé toute la journée. Indulgence plénière aux conditions ordinaires.

Menus faits. — Le service de surveillance des chiens errant sur la voie publique, a saisi et mis en fourrière, dans le jour de jeudi, huit de ces quadrupèdes. Des rapports ont été rédigés à la charge de deux propriétaires.

— Un individu, sans domicile fixe, se disant ouvrier maçon, *poissait, vendredi, vers cinq heures du matin*, rue des Lignes. Il était légèrement pris de boisson, et l'étrange idée lui vint de briser, à coups de poing, deux carreaux de vitre aux fenêtres de MM. H. Delbrouck et F. Dufour, négociants de broderies sur tissus. Ce dernier, attiré par le bruit du verre cassé, sortit de la maison, et arrêta lui-même le coupable, qui se laissa docilement enfermer, en attendant l'arrivée d'un agent.

Il fut emmené au poste, le poignet droit tout ensanglanté, et dut y être l'objet de soins immédiats. Lorsqu'on l'interrogea sur son identité, tout ce qu'il consentit à dire, c'est qu'il se nommait James William, qu'il est né à Buenos-Ayres (Amérique du Sud), et âgé de vingt-sept ans. Il ajoute qu'il était ouvrier maçon, mais sans vouloir indiquer son dernier domicile. Cet étranger, aux allures suspectes, a été écroué en bonne forme, pour être déféré au parquet de Lille.

— Un petit garçon de huit ans, Jean Rousseau, dont les parents habitent rue de Sébastopol, jouait, jeudi soir, vers sept heures, sur la place de la Gare. A un moment donné, l'enfant glissa sur le pavé, et se fit en tombant une blessure au-dessous de l'œil gauche, fort heureusement sans gravité. L'agent de service le conduisit chez M. Anglade, cafetier, où il reçut des soins qui lui permirent de regagner seul son domicile.

— Dans la matinée de vendredi, rue Jacquart, un chanteur ambulant, Paul Girard, âgé de vingt-un ans, sous l'influence de l'ivresse, causait du scandale près de son domicile. Un agent qui vint à passer, l'invita à rentrer chez lui, mais l'individu ne goûta pas ce sage conseil, et injuria celui qui le lui donnait. Cette algarade lui valut une *conduite en règle* au poste du premier arrondissement.

WASQUEHAL. — Un enfant nouveau-né trouvé mort dans un champ de seigle, au chemin des Quatre-Ormeaux. — Vendredi, vers sept heures du soir, des enfants du hameau des Vingt-six Maisons, sur le territoire de Flers, entraient dans un champ de seigle, pour y dénicher des oiseaux. Ce champ, qui appartient à M. Carette, cultivateur, au pont du Breucq, est situé juste en face du hameau, à une centaine de mètres du chemin de Wasquehal, dit « Chemin des Quatre-Ormeaux ».

Tout à coup l'un des enfants heurta du pied quelque chose qui ressemblait à un paquet de chiffons. Il voulut *le ramasser, mais en juge de son effroi lorsqu'il reconnut* un tout jeune enfant, enveloppé dans ses langes, et ne donnant plus signe de vie. Sans prendre le temps de l'examiner davantage, le gamin s'enfuit épouvanté, en donnant l'alarme à ses compagnons, et toute la bande se répandit bientôt dans le voisinage, annonçant partout la sinistre découverte.

En moins de quelques instants des centaines de personnes étaient sur les lieux, commentant diversement l'incident, pendant qu'on allait chercher le garde Wanin. Celui-ci arriva bientôt, et fit transporter le pauvre petit être à la Morgue de Wasquehal, où il fut examiné un peu plus tard par M. le docteur Jacquart, mandé en toute hâte.

C'est un enfant du sexe masculin, aux cheveux noirs, âgé de trois à quatre semaines au plus. Il était né parfaitement viable, et très solidement constitué. Son abandon dans le champ de seigle doit remonter à une quinzaine de jours environ ; car le corps se trouve dans un état de décomposition assez avancé.

Lorsqu'il fut enlevé de sa triste couche par le garde Wanin, il avait à côté de lui un biberon presqu'entièrement rempli de lait. Il était vêtu d'un vieux linge de toile blanche, et portait deux camisoles, l'une blanche, l'autre bleue. La tête était coiffée d'un bonnet blanc, et le cou entouré d'un *fichu noir. Enfin, le nouveau-né*, était enroulé à mi-corps dans deux maillots, à carreaux noirs et blancs.

On se perd en conjectures sur le drame qui s'est déroulé récemment dans ce coin de campagne solitaire, et les habitants de la commune de Wasquehal n'ont pas assez de malédictions contre la mère dénaturée qui a pu ainsi abandonner son enfant.

Croix. — *Le bureau de perception des contributions directes.* — M. le Maire de Croix informe les contribuables que le bureau du percepteur de la commune est installé au numéro 20 de la rue du Trichon, à Roubaix.

Nous recommandons la **Fabrique d'Articles de voyage, SOYEZ père,** *41-43, rue des Ponts de Comines, à LILLE*, pour le *choix immense* que l'on y trouve et *un travail très soigné.*

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 40

Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, **13** (treize). **Ne pas confondre !**

A ROUBAIX : Rue du Bois, 13; rue de l'Industrie, 2 (près la rue de Lille); rue Pierre-de-Roubaix, 150; Aux Halles (stalle 134); place d'Amsterdam, chez M. Mayol, boulanger; rue Pierre-de-Roubaix, 58; chez M. Dhondt, boulanger; rue d'Italie, 36; rue de l'Epeule, 194; rue de Tourcoing, 93, chez M. Achille Leleux, épicier; rue du Collège, 134, chez M. Ducrocq, comestibles; rue du Tilleul, 123; chez M. Vandeputte, épicier, boulevard de Strasbourg, 128; chez M. Duforest, rue Corneille, 7, près le boulevard d'Armentières.

A CROIX : chez M. Duvivier, épicier, rue de la Gare.

A TOURCOING : Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, (maison Tanghe-Verdonck).

A LILLE : Rue Royale, 38 (épicerie Duvernay-Verdonck). Place de Béthune, 4; rue de Juliers, 64.

N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

Les membres de la chorale les « *Amis de Flora* », sont informés que, dès ce jour, les répétitions partielles auront lieu, le dimanche de 11 heures du matin à midi et demi au local, rue Heilmann, 4.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix.*

WATTRELOS

Réunion du Conseil municipal. — Les membres du Conseil municipal se sont réunis, vendredi, à sept heures et demie du soir, en session ordinaire, sous la présidence de M. Henri Pollet, maire.

Présents : MM. Lefebvre, adjoint; Thérin-Carette, Delreux, Spriet, Hazebrouck, Bien, Beuscart, Dubus, Dupont, Lecomte, Labbe, Flipo-Ansart, Henri Flipo, Vanhoute, Duquesnoy, Delreux, Plouvier, Delamadrille, Jubaru, Dubrulle, Lepers. Cinq conseillers ne répondent pas à l'appel des noms.

M. Plouvier est nommé secrétaire. M. le secrétaire de mairie donne lecture du procès-verbal de la séance du 8 mai, qui est adopté sans observation.

Sur la proposition de M. Flipo de faire terminer la carrière Deschamps, M. le Maire répond qu'il en a parlé à l'agent-voyer et que ce sera fait cette année. D'autant plus, fait observer M. Delreux, que voilà 3 ans qu'on le promet et on n'y a pas encore touché. Pour 200m. qu'il y a à faire, ce n'est réellement pas la peine d'éterniser le travail.

M. Duquesnoy propose de voter les fonds nécessaires pour procéder au pavage du Bas Chemin, ce à quoi M. le Maire répond qu'aussitôt que le pavé n° 9 sera terminé, on emploiera le reste de l'emprunt au pavage du Bas-Chemin.

Ne pourrait-on pas obtenir de l'administration des douanes, dit M. Dupont, qu'elle rende le passage du chemin n° 4 libre à tous les voituriers ? que pour cela elle établisse une annexe à l'extrême frontière ? M. le Maire promet de transmettre la demande à M. le Préfet.

M. Pollet expose au Conseil que le budget additionnel lui est revenu avec plusieurs explications dont il donne lecture.

Lex *explications fournies*, il ne reste qu'à le modifier dans ce sens. Voici plusieurs demandes de subventions que l'on m'envoie, ajoute M. le Maire, je vous prie de vouloir bien les ajouter au budget, si vous les trouvez fondées. La ville de Roubaix nous réclame 224 f. m'on tant de dépenses faites à différents ponts sur l'Espierre, et payables en partie par la ville de Wattrelos. Le conseil est d'avis de solder la dépense puisqu'il y a eu des engagements.

M. le Maire donne ensuite lecture d'une demande de subvention de M. le Receveur municipal, à l'effet de l'indemniser des frais de déplacement qu'il est obligé de faire, trois fois en moyenne par mois, pour se rendre à Lille. Cette indemnité est allouée